



**Règlement de la Foire à tout du 29 août 2021 à Merville-Franceville-Plage -14810-**  
La date limite de réservation est fixée au 23 août 2021.

Article 1/6 :

L'organisation de la Foire à Tout du 29 août 2021 à Merville-Franceville-Plage a été attribuée par la Municipalité aux associations du Don du Sang et de la Détente-Francevillaise manifestation ouverte à tous les particuliers et professionnels qui devront s'adresser aux gestionnaires M. Lecacheur Jean-Paul et M. Martin Michel.

Sont exclus : **les antiquaires et brocanteurs professionnels, les vendeurs de produits manufacturés et alimentaires, les attractions foraines (loteries, pêche à la ligne etc...)**

Accès au site se fera à partir de 06h30.

Votre n° d'emplacement, vous sera communiqué par courrier où par mail.  
Les dossiers non complets à retirer au **bureau d'accueil**.

**Il ne sera pas possible de réserver sur place, la loi obligeant la tenue à disposition d'un registre officiel avec les coordonnées des exposants dès l'ouverture de la Foire à tout.**

Article 2/6 :

Les participants doivent retourner la fiche d'inscription dûment complétée aux associations du Don du Sang et de la Détente-Francevillaise, accompagnée du **règlement** (encaissé le 30/08/2021), **d'une copie recto + verso de la pièce d'identité du réservant, du numéro de téléphone et de l'attestation sur l'honneur.**

**Les dossiers non complets ne seront pas pris en compte.**

Article 3/6 :

Les participants qui voudront inclure un véhicule sur le site doivent réserver un métrage minimum pour intégrer le véhicule à leur stand : **(attention à la longueur du véhicule)**

- Véhicule de tourisme : **6 mètres** linéaires minimum

- Véhicule avec remorque, fourgonnette ou camion **12 m** linéaires minimum.

Les autres participants devront, après installation de leur stand, stationner leurs véhicules en dehors du site.

Article 4/6 :

Le droit de réservation et de participation est fixé à 4€ le mètre linéaire.

Aucun remboursement possible du droit de réservation et de participation.

Les associations se réservent un droit de contrôle sur les emplacements, aucun privilège ne sera accordé.

**Si le propriétaire et le commerçant se mettent devant leur portail et leurs commerces, ils le pourront moyennant une réservation rapide.**

**Sans réservation de votre part, l'emplacement sera attribué à tierces personnes.**

**(Fiche inscription, copie carte identité, et payement du métrage réservé),**

Article 5/6 :

La Foire à tout ouvre le dimanche 29 août 2021 à partir de 6h30 et se terminera à 18h00. Vous ne pourrez quitter votre emplacement avant la fin **(Sauf sur autorisation de l'organisateur)**.

Article 6/6 :

Par arrêté Municipal, le stationnement sera interdit à Merville-Franceville-Plage sur le vide grenier depuis le samedi 28//08/2021 à 21h jusqu'au dimanche 29/08/2021 à 21h.

Article 7/6 :

**Sur demande de la mairie :**

**Pour tous les encombrants laissés sur place, l'enlèvement vous sera facturé.**

Association Le Don du Sang et de la Détente Francevillaise  
Mairie, rue Alexandre de Lavergne -14810- Merville-Franceville-Plage